

## DECISION DU PRESIDENT N° D2024-70

**Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat**

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/06/21/16, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « *Métropole Roule Propre !* » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la métropole du 14 juin 2022 approuvant au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Vu la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la métropole du 22 mars 2023 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la Métropole du 14 juin 2022,

Vu la délibération CM2023/03/22/17-02 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés, parmi lesquels le cadre d'attribution des subventions « *Métropole Roule Propre !* »,

Vu l'arrêté du Président AP2023/384 portant délégation de signature à Monsieur Paul Mourier, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 modifiant les aides attribuées par l'Etat et la nécessité d'une instruction en respectant une période transitoire, lorsqu'ils sont plus avantageux, les barèmes du précédent règlement adopté par délibération n°BM2021/06/28/08 du 28 juin 2021, restent applicables pour les véhicules neufs commandés (ou dont

le contrat de location a été signé) jusqu'au 31 décembre 2022, à condition que leur facturation (ou le versement du premier loyer) intervienne au plus tard le 30 juin 2023,

**Considérant** que les demandes d'aide formulées après l'entrée en vigueur du décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 se verront appliquer le barème le plus avantageux dès lors que la preuve d'achat date d'avant le 31 décembre 2022,

**Considérant** la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

**Considérant** les deux cent deux nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP,

### DECIDE

**Article 1er :** d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94440	VILLECRESNES	EL - Electricité	2 960,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 400,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94450	LIMEIL-BREVVANES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	1 750,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92290	CHATENAY-MALABRY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 600,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92320	CHATILLON	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	5 520,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92360	MEUDON	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75002	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92220	BAGNEUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94250	GENTILLY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	1 280,00 €
[REDACTED]	92320	CHATILLON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94110	ARCUEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75011	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75008	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75012	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92240	MALAKOFF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94260	FRESNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94310	ORLY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 909,79 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94230	CACHAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75004	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93360	NEUILLY-PLAISANCE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92220	BAGNEUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93310	LE PRE-SAINT-GERVAIS	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75012	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	2 925,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	75014	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92270	BOIS-COLOMBES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 992,00 €
[REDACTED]	92110	CLICHY LA GARENNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75020	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93230	ROMAINVILLE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EL - Electricité	1 600,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	EL - Electricité	4 392,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	2 400,00 €
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93450	ILE-SAINT-DENIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 360,00 €
E [REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94460	VALENTON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
S [REDACTED]	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94160	SAINT-MANDE	EL - Electricité	6 000,00 €
L [REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	3 592,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.



Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92400	COURBEVOIE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93250	VILLEMOMBLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93500	PANTIN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>980 680,79 €</b>

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

**Article 2 :** de rectifier le statut d'inéligibilité du dossier acté par décision D2024-01, en raison d'un complément d'instruction, pour le demandeur suivant :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED] [REDACTED] (refus)	75006	PARIS	EL - Electricité	1 500,00 €

**Article 3 :** de rectifier le montant de la subvention des dossiers actés par décision D2024-32, en raison d'un complément d'instruction, pour les demandeurs suivants :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED] (au lieu de 3 760 €)	75019	PARIS	EL - Electricité	2 960,00 €
[REDACTED] (au lieu de 3 539,81 €)	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	2 739,81 €
[REDACTED] (au lieu de 5 000 €)	94230	CACHAN	EL - Electricité	4 400,00 €
[REDACTED] (au lieu de 2 000 €)	92250	LA GARENNE-COLOMBES	EL - Electricité	1 500,00 €

**Article 4 :** d'annuler une subvention attribuée par décision du Président, dont ordre de recouvrement a été effectué par l'Agence de Services et de Paiement, après nouvelle instruction, pour non-respect des conditions de conservation du véhicule acquis :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant annulation
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 € (D2023-138)
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 € (D2023-64)

**Article 5 :** de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94260	FRESNES	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < 50 KM
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Demandeur ayant déjà bénéficié d'une aide
[REDACTED]	94230	CACHAN	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93270	SEVRAN	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < 50 KM
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93220	GAGNY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < 50 KM
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

**Article 6 :** La dépense sera imputée au budget 2024, chapitre 204,

**Article 7 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le **13 MAI 2024**

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services  
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.